



INSO3

MANIEMENT DES EXTINCTEURS

Public

Toute personne travaillant dans un Etablissement Recevant du Public ERP ou travaillant dans une entreprise

Durée – Taille du Groupe

1/2 jour – 4 à 10 personnes

Pré-requis

Aucun

Evaluation

QCM

Moyens Pédagogiques

Théorie et Mise en pratique à travers des exercices d'extinction sur feu réel

Tarif

INTRA : 900,00 € HT / groupe hors frais de déplacement, hors frais duplication de support

Objectif global

- Intervenir efficacement avec les équipements à leur disposition lors d'un feu de faible importance
- Être capable d'utiliser le bon extincteur et d'alerter les secours spécialisés
- Adopter un comportement sécuritaire

Objectifs spécifiques

- Être capable de mettre en œuvre et utiliser efficacement et en sécurité les différents moyens d'extinction dédiés aux équipiers de première intervention.
- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité incendie et d'évacuation.
- Être capable d'adopter au quotidien un comportement préventif face aux risques d'incendie en mettant en application les bonnes pratiques de prévention du risque incendie.
- Être capable d'intervenir efficacement en cas de feu naissant et d'appeler les services de secours adéquats.
- Être capable de choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté

A l'issue de la formation dite extincteur, l'employé sera capable de reconnaître la source (le combustible) et les différentes classes de feu. Tout en choisissant l'extincteur adapté à l'incendie.

Un certificat de réalisation faisant état des compétences acquises par le salarié pendant sa formation sera remis à l'apprenant.

« Apprendre à utiliser un extincteur »

Modalités d'accès handicap : Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Délai d'accès : « Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande. »

« Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. » (Version du document V01/2024)



CAP Avenir

CONSEIL - AUDIT - PRÉVENTION

SAS Conseil Audit Prévention Avenir • 42 rue Saint Marcel • 57000 Metz
☎ 06 79 84 77 62 • ✉ contact@cap-avenir.fr

SIREN : 841456 221 • CODE NAF 8559A • Numéro de déclaration d'activité : 44570389757